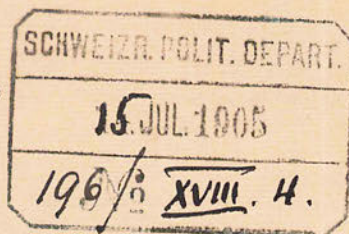


Légation de Suisse
à
Vienne.
III, Strohgassee 31.



Vienne, le 11 Juillet 1905.

Monsieur le Président,

Dans une conversation que j'ai eue l'autre jour avec lui, le Ministre de Danemark à Vienne, Otto Ahlefeldt-Laurvig, m'a fait part, à titre officieux, du désir de son Gouvernement, et notamment du Roi, de conclure avec la Suisse un traité d'arbitrage.

Il s'agirait dans l'idée du Gouvernement Danois d'une convention moins vague, moins "platonique" que celles qui ont été signées sur le modèle Franco-Anglais; le type à adopter serait le traité d'arbitrage Dano-Hollandais, dont la portée est beaucoup plus large et plus étendue. Le Gouvernement Danois estime que les grandes puissances, malgré leurs belles pétitions de principes, n'ont, dans leurs traités, pas fait suffisamment avancer la cause de l'arbitrage international; les petits Etats, - qui y ont un plus grand intérêt peut-être, - doivent donner l'exemple en cette matière et resserrer plus étroitement les liens de l'arbitrage, afin d'en prouver les bienfaits par l'expérience; ce sera le meilleur moyen pour y amener les grandes puissances.

Aussi, bien qu'entre la Suisse et le Danemark un arrangement de ce genre semble plutôt théorique, le Gouvernement Danois y verrait un pas en avant vers le but à atteindre et y

Au Département Politique Fédéral, B e r n e .



ajouterait un prix spécial en raison de l'influence morale qu'a toujours exercé la Suisse sur les relations internationales .

Bien que les ouvertures de mon collègue Danois fussent officieuses, j'ai cru devoir leur faire bon accueil en ce sens que je lui ai demandé l'autorisation de Vous en donner connaissance . Je me suis souvenu en effet que lors de la conclusion de notre traité d'arbitrage avec l'Autriche-Hongrie, le Département Politique (voir lettre du 27 Octobre 1904) avait exprimé au nom du Conseil Fédéral le regret de ne pouvoir obtenir du Gouvernement Austro-Hongrois une convention de portée plus large. Dans le cas où m'encourageriez dans cette voie, je demanderais au Cte Ahlefeldt de me communiquer le texte de la convention Dano-Hollandaise; je n'ai pas voulu la réclamer afin de réserver toute mon indépendance.

Je Vous serais infiniment obligé, Monsieur le Président, si Vous vouliez bien me faire connaître Vos intentions à cet égard et saisis cette occasion pour Vous réitérer l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre de Suisse:

